



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 mai 2011

### **L'ÉTAT ET LES ORDRES PROFESSIONNELS RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR LA SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

Les sept Ordres de Santé, particulièrement préoccupés de l'augmentation des actes de violence à l'encontre des professionnels de Santé, se félicitent de la signature du Protocole dit Santé-Sécurité-Justice-Ordres qu'ils réclamaient depuis longtemps, fruit d'une concertation fructueuse avec les trois ministères concernés.

Ce protocole national n'est pas une fin en soi mais constitue le socle d'une démarche territoriale proactive forte initiée il y a une dizaine d'années par la création de l'Observatoire de la sécurité du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Il engage les services centraux et déconcentrés des trois ministères, les Agences Régionales de Santé ainsi que les différentes instances territoriales des Ordres, sous l'égide et la coordination du représentant de l'Etat dans le département d'implantation et du Procureur de la République.

Ce dispositif va permettre aux professionnels de santé et à leurs représentants de décliner de façon concertée et adaptée aux spécificités locales, en partenariat et en synergie avec l'ensemble des acteurs institutionnels, toutes les mesures propres à assurer une meilleure prévention et un meilleur suivi des violences faites aux soignants qui ne doivent pas rester impunies. Il y va de la qualité des soins, la délinquance étant aujourd'hui un facteur de désertification et de destruction du maillage des soins, aggravant une démographie de santé déjà préoccupante.

Dès à présent, les Ordres de Santé, seuls interlocuteurs « institutionnels » des forces de Police et de Gendarmerie, entendent s'impliquer fortement dans la mise en place de ce protocole et dans la poursuite du travail de concertation partenariale nécessaire à l'émergence de tous les outils de proximité utiles à son efficacité.

Les Ordres se sont engagés depuis plusieurs années dans l'amélioration de la sécurité des professionnels de santé : cette démarche s'inscrit dans une volonté partagée d'assurer une offre de soins pérenne et de qualité, accessible à tous les usagers, sur tout le territoire, en accord avec les missions confiées aux Agences Régionales de Santé par la loi HPST.

**Contact presse :** Virginie LANLO – 01 71 93 84 67 – 06 20 09 09 14 – [vlanlo.oni@ordre-infirmiers.fr](mailto:vlanlo.oni@ordre-infirmiers.fr)